L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 28 OCTOBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

5c. HUIT CENTS. 5c.

Ne font pas de changement dans la qualité. Meilleurs stores gasoline, même qualité que ceux vendus par nous pour 12 et 15 cents. Réparations faites par des mécaniciens habiles. Ordres par la poste promptement remplis. Téléphone 776. J. J. Newman, Comp. à côté de l'église St-Patrick. 18 oct—

F. LUDWIEBY & CO., Imprimeurs, No 29 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 19 mars—1 an

Il est prié le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, dessins, gravures, tableaux, bronzes, de résidences 40 rue Royale. 17 oct—2?

DEMANDES.

DEMANDE de Cuisinière qui fasse le ménage. 17 Bourbon, au premier. 28 oct—1f

ON demande—Une gardienne d'enfant pour un petit garçon de 2 ans. S'adresser au No 277 avenue Jackson, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. 27 oct—2f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le restaurant double No 245 rue Marais.

Succession de Mme Alex. R. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,890.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Darcy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27oct—27 31 nov3

Succession de Mme Odille Morel, dame de E. Pebil, et d'Eugène Pebil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33 104.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul Emile Chenin, exécuteur testamentaire dudit et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 oct—11 16 20

Succession de Geo. W. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,748.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob L. Schuman administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 oct—22 27 31

Succession de Henri Deléry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,734.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte définitif présenté par John M. Baldwin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 oct—15 21 24

Succession de W. L. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28 158.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Baldwin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10oct—10 15 18

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles Boudargue vs. ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,890.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte définitif présenté par Paul Emile Chenin, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17oct—17 22 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 33,618—Division B. Succession de Mme Adolphine Kettel, épouse de Joseph Kettel, et à ses autres personnes intéressées—Vous êtes par le présent sommés de comparaître dans cette affaire, en personne ou par M. Morgan Gay, notaire, le Vous être